C.A.M.I.L.A-N.E.A

Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques
Latino Américains - Nord-Européens et Asiatiques

REGIONALE D'ELEVAGE

Dans le cadre de la

FOIRE COMTOISE BESANCON

Parc MICROPOLIS

Dimanche 26 MAI 2019

JUGE : **DOMINIQUE VIZZARI**

Les Meilleurs Baby, Puppy et Jeune participeront au

BEST IN SHOW BABY— BEST IN SHOW PUPPY - BEST IN SHOW JUNIOR

Les Meilleurs de chaque Race participeront au

BEST IN SHOW DE LA REGIONALE D'ELEVAGE

ENGAGEMENT ONLINE OBLIGATOIRE :

http://www.chiensducamila.com

Paiement car : carte bancaire, chèque ou espèces sur place (à votre convenance).

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : une seule clôture : le dimanche 19 mai 2019 (minuit)

Races jugées :

1er groupe : Barbado de Terceira, Berger portugais, Berger de Majorque
2ème groupe : Broholmer, Castro Laboreiro, Cimarron uruguayen, Dogue des Canaries, Dogue de Majorque, Estrela Fila Brasileiro, Fila de Sao Miguel, Cao de Gado Transmontano, Matin espagnol, Rafeiro de l'Alentejo, **Tosa Inu***

OBLIGATIONS SANITAIRES* : TOSA INU* : **Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera exigé avec les engagements en Nationale ou Régionale d'Elevage du CAMILA-NEA** ainsi que pour les chiens venant de l'étranger.

Le CAMILA-NEA recommande aux propriétaires de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

COUPE D'OREILLES : Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont

TEST DE SOCIABILITE : Les tests de sociabilité se déroulent **UNIQUEMENT** en Régionale ou Nationale

Responsable : Marie Claire BELAIN – 03 27 27 89 19 – marie.belain@wanadoo.fr

Epreuve obligatoire pour l'obtention des cotations ou l'homologation du titre de Champion de France ou Champion de Club

Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques Latino-Américains Nord Européens et Asiatiques

REGIONALE D'ELEVAGE DU CAMILA-NEA

FOIRE COMTOISE de BESANCON—le 26 mai 2019

Juge : M. Dominique VIZZARI

ENGAGEMENT OBLIGATOIRE EN LIGNE :

https://www.chiensducamila.com

Pour les engagements en classe champion et classe travail ou pour les Tosas (vaccination antirabique à jour), la photocopie des documents devra être adressée à la Présidente, par mail : vizzarirenee@wanadoo.fr

Aucun engagement par la poste ne sera accepté.

Pour le paiement 3 possibilités s'offrent à vous :

- **par carte bancaire via notre site (Hello Asso, paiement gratuit et sécurisé)**
- **Par chèque bancaire à l'adresse du trésorier :**
  Philippe BELAIN, 680, rue des Trois Magots—59226 RUMEGIES
  tél : 0327278919 mail : philippe.belain@wanadoo.fr
- **En espèces le jour de la NE**
- **POUR APPLIQUER LE TARIF ADHERENT LA COTISATION 2019 EST OBLIGATOIRE**
  En cas d'absence, les engagements resteront dus au club

Pour appliquer le tarif « chien suivant » il faut que la (les) carte (s) d'identification soit (ent) au nom du même propriétaire. **Si le chien est sous contrat, le co-propriétaire devra également être adhérent.** *Toutes les cartes d'identification sont contrôlées.*	**Une seule clôture le 19 mai 2019**			
	Adhérent		Non-Adhérent	
	1er Chien	Chiens suivants	1er Chien	Chiens suivants
Groupe LITTLE DOGGY (3 à 4 mois) et Baby (4 à 6 mois) *tarif unique*	15		25	
Puppy (6 à 9 mois) *tarif unique*	15		25	
Jeune (9 à 18 mois)	35	20	48	35
Intermédiaire (15 à 24 mois)	35	20	48	35
Ouverte (à partir de 15 mois)	35	20	48	35
Travail (à partir de 15 mois) *Attestation à transmettre par mail à l'inscription*	35	20	48	35
Champion (à partir de 15 mois) *Attestation à transmettre par mail à l'inscription*	35	20	48	35
Vétéran (à partir 8 ans et plus)	*gratuit*		15	
Paire, couple *Les chiens doivent être inscrits dans une classe individuelle*	10 15€ sur place		15 20€ sur place	
Lot d'affixe, lot de reproducteur/groupe de reproduction *Les chiens doivent être inscrits dans une classe*	10 15€ sur place		15 20€ sur place	
Confirmation *Le chien doit être inscrit dans une classe individuelle*	*gratuit*		*gratuit*	
Chien ne concourant pas (NCP) *si un chien déjà inscrit dans une classe individuelle*	5		15	
TS - test de Sociabilité *Le chien doit être inscrit dans une classe individuelle*	10 15€ sur place		15 20€ sur place	
Adhésion ou renouvellement individuel 2019(obligation de remplir et signer le formulaire d'adhésion)	40		40	
Adhésion ou renouvellement couple 2019 (obligation de remplir et signer le formulaire d'adhésion)	43		43	
Repas convivial	20		20	
(Si vous adhérez ou renouvelez au moment de l'inscription, vous pouvez appliquer le tarif adhérent) *Inscription* : Règlement total	.....€		.....€	

Adhésion 2019 (joindre la copie de la carte d'adhésion) - Si vous envoyez votre adhésion **2019 en** même temps que le dossier d'inscription à la RE vous pourrez appliquer le tarif adhérent immédiatement **40 euros** pour une personne - **43**

« Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. » **La validation de l'engagement de votre chien, online, est assimilée à l'acceptation de ce règlement et vaut signature;**

Date et signature (s) ..... Signature (s) obligatoire (s)

REGIONALE D'ELEVAGE
FOIRE COMTOISE BESANCON le 26 mai 2019

HOTEL CAMPANILE BESANCON OUEST - CHATEAUFARINE

(à 10 mn du Parc)

Tél : 0381411341

Tarif préférentiel avec le WELCOMSPORT : SPT 10327444

N'attendez pas la dernière minute pour réserver au tarif réduit

REPAS CONVIVIAL — SAMEDI 25 mai 2019 (lieu à préciser)

X-TREM Dog®

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS RÉGIONALES ET NATIONALES D'ÉLEVAGE - CAMILA-NEA

LIEU – DATE : REGIONALE D''ELEVAGE, lieu : BESANCON (25) le dimanche 26 mai 2019

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de **8h**, les jugements commenceront **à 9 h. Précises**

LOGEMENT : Si l'organisation en offre l'opportunité les chiens pourront être installés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages sauf pour les meutes avec l'autorisation des Services de Sécurité.

SORTIE DES CHIENS : La sortie des chiens après les jugements est libre sauf pour les chiens retenus pour la finale.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION : Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout «double Handling», c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles, sourds ou estropiés, des chiens atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits, des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, sauf pour les frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclu tout double « Handling »,c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflé et, ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring ou les organisateurs de l'exposition. Il pourra en cas de non respect disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge. Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, par tatouage ou transpondeur. **Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2019 En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi.**

SERONT REFUSÉS

a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les inscriptions par internet non réglées
c) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
d) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
e) les engagements de chiots de moins de 4 mois
f) les chiens en cours d'inscription au LOF ayant plus de six (6) mois.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION Pour les engagements, les exposants recevront un accusé de réception via HELLO ASSO par mail, cet accusé de réception devra être présenté à l'entrée du Parc des expositions.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI - APRÈS

Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

***ATTENTION** : Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. L'e CAMILA-NEA n'en vérifiera pas le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la demande d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge. Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe,*

LES CLASSES D'ENGAGEMENT

CLASSE INTERMEDIAIRE Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail, Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE OUVERTE :Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail Pour les chiens âgés de 15 mois minimum.

CLASSE TRAVAIL Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte, Pour les chiens âgés de 15 mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à transmettre au moment de l'engagement). La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

soit un brevet en ring - soit un certificat RCI ou I.P.O. 1 - soit un brevet de Mondioring - soit un brevet de travail pratique en campagne - soit un niveau pistage F.C.I. 1 - soit un brevet de pistage français - soit un brevet de recherche utilitaire - soit un test International de sauvetage

GROUPE LITTLE DOGGY (3 à 4 mois) - à jour des deux premiers vaccins (obligatoire).

CLASSE BABY : (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour…

CLASSE PUPPY :(facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour…

CLASSE JEUNE :(obligatoire)- Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS

CLASSE CHAMPION :(obligatoire)- Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. (joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. **Tout chien déjà homologué champion de conformité au standard en France devra être engagé en Classe Champion ou Vétéran.**

CLASSE VETERAN (obligatoire) Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE NE CONCOURANT PAS Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLASSE COUPLE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CLASSE PAIRE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur Cette Classe d'AFFIXE est également mise en compétition dans les expositions Nationales et Régionales d'Elevage.

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur .

GROUPE de REPRODUCTION de 3 à 5 chiens du même géniteur (mâle ou femelle) sans que celui-ci ne soit présent à l'exposition.

CONFIRMATION : L'examen de confirmation demandé par le propriétaire du chien à partir de 12/15 mois, lors de son inscription en classe individuelle, pourra être fait durant ou après le jugement. La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. **En cas de doute la carte d'identification fait foi.**

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Les modalités et tarifs des engagements sont inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des prix réservés aux membres du CAMILA-NEA il faudra être à jour de sa cotisation 2019. Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2019.

Le montant des engagements doit être réglé , Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CAMILA-NEA et adressé par voie postale au trésorier, u par virement bancaire ou carte bancaire pour les engagements Internet

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS : Pour les engagements : Le CAMILA-NEA se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Concernant les chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS :

EXCELLENT ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGÉ ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

C.A.C.S : Le CACS ne peut être accordé uniquement en Nationale d'Elevage à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- Soit ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- Soit a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE :

Les exposants doivent respecter la règlementation en vigueur à la date de l'exposn

COUPE D'OREILLES :

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. *Depuis le 1 er Juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc….) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28 Août 2008*

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER :

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

RESPONSABILITÉ :

Le CAMILA-NEA décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, L'e CAMILA-NEA ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement ou en validant l'inscription en ligne sur le site http://www.chiensducamila.com